CONVENTION DE STAGE

Nom de l'étudiant : Jean-Claude Muhinyuzi Numéro d'identification de l'étudiant : 633382377

Programme d'études : PROGRAMMEUR-ANALYSTE Code du cours : LEA.9C

Le collège, l'organisme d'accueil (l'hôte) et l'étudiant ont convenu de ce qui suit :

- 1. L'hôte a le droit de participer à la sélection de l'étudiant avec le Collège, ainsi que le droit de participer à la révision et/ou à l'élaboration de l'horaire du stage. L'étudiant assistera au stage selon l'horaire établi par l'hôte.
- 2. L'hôte fournira des instructions sur les mesures applicables en matière sanitaire et de sécurité au travail, et communiquera à l'étudiant les politiques et procédures en place dans le lieu de stage et s'assurera que l'étudiant va être supervisé en tout temps pendant son stage.
- 3. L'hôte permettra aux représentants du Collège de visiter le lieu de travail, de lui téléphoner ou de lui envoyer un courriel dans le but de surveiller le déroulement de l'entraînement de l'étudiant.
- 4. L'étudiant tiendra un registre des tâches effectuées pendant le stage et signalera immédiatement tout problème au Collège.
- 5. Le Collège répondra immédiatement à toute préoccupation communiquée par l'hôte ou l'étudiant.
- 6. L'hôte signalera toute absence non autorisée de l'étudiant, signalera immédiatement toute préoccupation, fournira les registres de présence requis et enverra au Collège des commentaires évaluatifs sur le rendement de l'étudiant.
- 7. Cette entente entre l'hôte et le Collège peut être résiliée en tout temps si l'étudiant ou l'hôte ne réussissent pas à exécuter de façon conforme à ce qui précède. Il est entendu par toutes les parties qu'il n'y a aucune obligation d'offrir un emploi permanent à l'étudiant à la fin du programme. Dans le cas où un poste se libère pendant le programme, l'hôte se réserve le droit de considérer l'étudiant comme un candidat potentiel pour ce poste.
- 8. L'hôte et l'établissement d'enseignement indemniseront et dégageront l'autre partie, ses employés, ses administrateurs, ses dirigeants, ses étudiants et ses mandataires de toute responsabilité, réclamation, perte, poursuite, action et autre procédure, incluant des jugements, des dommages et/ou des dépenses dans la mesure où ceux-ci peuvent survenir ou se produire, directement ou indirectement, en raison d'un acte de négligence ou d'omission de la part de la partie qui indemnise, de ses employés, de ses administrateurs, les dirigeants, les étudiants, les bénévoles ou les mandataires découlant de la présente convention, à l'exception toujours de la responsabilité découlant des actes de négligence indépendants de l'autre partie, de ses employés, administrateurs, dirigeants ou mandataires. Cet accord d'indemnisation survivra au présent accord. L'indemnisation par le Collège ne peut être accordée à un étudiant qui est un employé de l'hôte.

Page | 1/2 Convention de stage, 17/02/2023

	Details de l'expérience professionnelle	Description du placement professionnel.
Date de début	25 août 2025	Liste des activités de formation prévues : Le cas échéant - voir le plan de formation/les objectifs d'expérience professionnelle cijoints.
Date de fin	14 novembre 2025	
Total d'heures requises	22.5 heures à 40 heures semaines sur 12 semaines	
Nom de l'organisation d'accueil	MS Telecom Inc	_
Adresse de l'organisation d'accueil	885 Chemin Benoit, Mont-Saint-Hilaire H3H 0L2	
Nom et Titre du responsable de superviser le stage	Marc François Auger	
Téléphone du superviseur:	450-478-7678	
Courriel du superviseur:	bonjour@it-365.ca / info@mstelecom.ca	

J'ai lu et compris les conditions du programme d'expérience professionnelle. Je comprends que l'étudiant stagiaire et l'hôte renoncent par la présente au droit d'intenter contre le Collège une action en justice, une réclamation ou une demande de quelque nature que ce soit relativement à toute blessure ou à tout dommage découlant de l'exécution du présent contrat.

TOUTES LES PARTIES SONT D'ACCORD, COMME EN TÉMOIGNE LEUR SIGNATURE CI-DESSOUS.

Nom de l'étudiant Sig	gnature électronique	Date		
Jean-Claude Muhinyuzi				
·				
Nom du représentant de l'organisme d'accueil Si	gnature électronique	Date		
Marc François Auger				
Nom du représentant du Collège et code du Campus Signature électronique				
		Date		
Marjorie Rinmé		26 août 2025		
	Marjorie Rinné			

CONFIDENTIALITÉ (L'étudiant doit inscrire ses initiales devant chaque paragraphe)

Je comprends que les services que l'organisme d'accueil rend à ses clients/patients sont confidentiels. Les responsabilités légales et la bonne foi des clients et des employés de l'établissement dépendent du maintien de la confidentialité de ces services et informations.
Je comprends que dans l'exercice de mes fonctions pendant mon stage, toutes les informations doivent être tenues dans la plus stricte confidentialité, y compris, mais sans s'y limiter, tous les dossiers des clients, les dossiers comptables, les dossiers des employés et les pratiques commerciales. Je reconnais que toute violation de cet accord entraînera un renvoi immédiat de l'établissement et pourra donner lieu à des recours juridiques de la part de l'hôte de l'expérience professionnelle.
Je comprends que si je viole cet accord, je tiendrai le collège exempt de toute conséquence, y compris, mais sans s'y limiter, le retard ou la résiliation de l'expérience de travail et les recours juridiques intentés par l'organisme d'accueil.

Page | 2/2 Convention de stage, 17/02/2023